



CHOLET FOOTBALL CLUB

<http://www.choletfootballclub.fr>

Siège : Stade de La Treille, 30 avenue des Trois Provinces, 49300 Cholet

Adresse Mail Officielle : 553285@lfpl.fr

Correspondance : choletfootballclub@gmail.com

RÈGLEMENT DU TOURNOI DES AS

Article 1 – Organisation du tournoi

Le Cholet Football Club organise:

- le **samedi 4 avril 2026** à partir de **8 h 45 début des matchs*** (appel des équipes 5 minutes avant)

> un tournoi de football à 8 (8 joueurs + 2 remplaçants) où participeront :

32 équipes de la catégorie " U12-U13 " joueurs nés en 2013/2014

32 équipes de la catégorie " U10-U11 " joueurs nés en 2015/2016

** Les équipes doivent être présentes 30 minutes avant le début du tournoi*

Tous les joueurs/joueuses doivent être licenciés à la FFF.

Article 2 - Lieu des rencontres

Toutes les rencontres se disputeront sur les terrains du Stade de la Treille à Cholet (pelouse naturelle et synthétique).

Article 3 - Participation des joueurs

Chaque club devra se présenter au chalet « ACCUEIL » le jour du tournoi avec sa liste de 10 joueurs. Le remplacement peut intervenir à tout moment avec l'accord de l'arbitre du centre du terrain.

Article 4 - Commission de tournoi

La commission tournoi est composée de :

Le Président du club Cholet Football Club : Stephan ADIGO

Des membres du club et de l'organisation " Tournoi des As "

Article 5 – Arbitrage

L'arbitrage du centre sera assuré par les joueurs et dirigeants du club organisateur, cependant chaque équipe participante devra fournir un arbitre assistant.

Article 6 - Déroulement du tournoi U11 et U13

Match d'une durée de 1 x 12 min, sauf les Finales 2 x 10 min

L'arbitre du match se réserve le droit de prolonger le match (ex : fait de jeu).

Les équipes seront réparties en 8 poules de 4 équipes :

- Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour les huitièmes de finale du tournoi « champion's league » (Classement de 1 à 16).

- Les troisièmes et quatrièmes de chaque poule seront qualifiés pour les huitièmes de finale du tournoi « League Europa » (Classement de 17 à 32).

Article 7 – Classement

Dans chaque poule, le classement est déterminé ainsi :

Match gagné : **4 points** Match nul : **2 points** Match perdu : **1 point** Match
forfait : **0 point**

Règle en cas d'égalité aux points dans la même poule :

- 1- Goal Average (différence entre « but pour » et « but contre »)
 - 2- Confrontation(s) entre les équipes
 - 3- Meilleure attaque
 - 4- Meilleure défense
 - 5- Tirs au but
- lors des phases finales, en cas d'égalité, une séance de tirs au but aura lieu entre les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final.
 - en cas de nouvelle égalité, série de 1 tir au but alterné par les joueurs n'ayant pas encore tiré, avec arrêt dès l'avantage acquis.

Article 8 - Préparation des rencontres

Chaque équipe devra se présenter au responsable du terrain 5 minutes avant le début du match le concernant dans la chambre d'appel.

Si au moment du coup d'envoi une équipe est absente celle-ci sera déclarée " Forfait ".

Article 10 – Règles de jeu

Toutes les autres règles sont conformes au règlement de la FFF du foot à 8 du district 49.

Article 11 – Assurance

Tous les joueurs participant au Tournoi devront être licenciés à la FFF.

Le CHOLET FOOTBALL CLUB décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou autre incident durant le tournoi.

Article 12 – Litige

Chaque équipe reçoit un règlement à l'inscription et en accepte les conditions. Tout litige survenant au cours du tournoi et non prévu au présent règlement sera tranché par la Commission du Tournoi.

La commission TOURNOI
CHOLET FOOTBALL CLUB